



Communiqué de Presse

Total propose un solde de dividende 2019 de 0,68 €/action, en hausse de 6%, et un dividende de 2,68 €/action au titre de l'exercice 2019

Paris, 6 février 2020 – Le Conseil d'administration, réuni le 5 février 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2020, la distribution d'un solde de dividende de 0,68 €/action au titre de l'exercice 2019 en hausse de 6% par rapport au solde de 2018. Cette décision reflète la mise en œuvre de la politique annoncée le 24 septembre 2019 d'accélérer la croissance du dividende pour les années à venir avec comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an.

Compte tenu des premier et deuxième acomptes sur dividende de 0,66 €/action ainsi que du troisième acompte sur dividende de 0,68 €/action décidés par le Conseil d'administration, le dividende au titre de l'exercice 2019 s'élèvera à 2,68 €/action, contre 2,56 €/action au titre de l'exercice 2018, soit une augmentation de près de 5%.

Dès lors, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, les actionnaires et les détenteurs d'American Depositary Shares (ADS) recevront le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 en numéraire selon le calendrier suivant :

	<u>Actionnaires</u>	<u>Détenteurs d'ADS</u>
Date de détachement	29 juin 2020	25 juin 2020
Date de paiement	1 ^{er} juillet 2020	20 juillet 2020

À propos de Total

Total est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la *major* de l'énergie responsable.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « Total », « Groupe Total » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.